

La raison est plutôt, en même temps que la difficulté de se défaire immédiatement d'anciennes idées, la répugnance à sacrifier une formation catéchistique où la première communion solennelle, comme couronnement de l'instruction, était partie essentielle.

L'objection est celle-ci:

"En de certains milieux populaires, admettre un enfant à la communion précoce, c'est se résigner à le voir déserter le catéchisme, avant l'achèvement de son instruction religieuse."

Nous ne saurions discuter ici la question de fait. Voici, cependant, prise parmi beaucoup d'autres qui apportent un pareil témoignage, la lettre d'un prêtre. Elle date de quelques jours.

C'est le vicaire d'une grande paroisse populaire d'Angoulême qui m'écrit: "Il n'y a pas lieu, ici, de répondre à la difficulté tirée de la désertion du catéchisme après la première communion précoce... Dans notre paroisse, nous avons fait faire la communion précoce à un grand nombre d'enfants, sans que nous ayons eu, une seule fois, à regretter pour ce fait la désertion du catéchisme."

Nous pourrions ajouter qu'une enquête, plus générale, faite dans un diocèse auprès de prêtres ayant, avec grand zèle, essayé l'application du Décret, a donné les constatations les plus consolantes.

Je n'insisterai pourtant pas sur la question de fait. Pour la traiter, je devrais avoir en main une très ample documentation qui me fait défaut. Je me contenterai d'exposer quelques doutes, de poser quelques questions:

1 Avant de déclarer pratiquement irréalisable la lettre des directions pontificales, a-t-on acquis la certitude qu'il n'existaient *nul autre moyen* que le refus de la communion pour retenir l'enfant au catéchisme?

2 De quels autres moyens a-t-on fait l'essai loyal? S'est-on sérieusement informé des moyens employés ailleurs avec succès?

Admettons, un instant, que la nouvelle discipline n'ait pas encore fait ses preuves. L'expérience, par contre, a été faite de la discipline antérieure.